

Censure : le RN menace Bayrou sur sa stratégie énergétique

Loris Boichot et Paul Laubacher

Alors que l'exécutif prépare son plan, Marine Le Pen et un pan de LR s'opposent à une trop rapide hausse du renouvelable, actée sans vote.

Marine Le Pen a trouvé un nouveau motif pour menacer François Bayrou de le renverser : sa stratégie énergétique. Alors que le gouvernement doit présenter en avril sa feuille de route pour dix ans, la présidente des députés du Rassemblement national (RN) multiplie les avertissements à ce sujet. « *Je vais me fâcher* », a-t-elle récemment prévenu dans *Le Figaro Magazine*.

Au centre de ses alertes, un plan essentiel pour l'avenir énergétique de la France : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cette trajectoire, actualisée tous les cinq ans, a été présentée le 7 mars puis soumise à une ultime consultation publique jusqu'au 5 avril. Elle prévoit, dans la consommation finale énergétique, une baisse de la part des énergies fossiles de type gaz ou pétrole (de 58 % en 2023 à 30 % dans dix ans). En contrepartie, la part de l'électricité doit augmenter, grâce à une hausse de la production nucléaire et des énergies renouvelables.

Le gouvernement vante plusieurs objectifs, derrière ce document technique : la lutte contre le changement climatique, la garantie de « prix compétitifs », la décarbonation totale en 2050, ou encore l'« indépendance énergétique ». Ce plan « complète toute notre politique industrielle, puisqu'il s'agit de rapatrier l'industrie sur le territoire de notre pays, en visant aussi à décarboner à la fois la production et les usages », a indiqué mardi, lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie, Éric Lombard.

Mais Marine Le Pen pointe un risque de hausse du coût de l'électricité, du fait des investissements massifs annoncés, et une augmentation trop rapide de la part des « énergies intermittentes », c'est-à-dire renouvelables. Les doutes se diffusent jusque dans les rangs des Républicains (LR), pourtant alliés de François Bayrou au gouvernement. Le

projet est « un empiement de solutions de production, un saupoudrage en réponse aux pressions des différentes filières, sans aucune vision globale », ont fustigé quelque 160 sénateurs Républicains et centristes, dans un courrier transmis le 12 mars au premier ministre.

Tout comme le RN, ces parlementaires réclament un vote du Parlement. Mais François Bayrou entend mettre en œuvre sa feuille de route par décret, à la manière de ses prédécesseurs en 2016 et en 2020, pour les deux précédentes versions. Seule une loi de programmation sur l'énergie et le climat, fixant des objectifs, doit être adoptée par le Parlement tous les cinq ans, depuis 2019. Aucun gouvernement ne s'est encore soumis à cette obligation, sur fond de majorité relative à l'Assemblée nationale. Ce que regrettent les écologistes, qui ne cessent de déplorer les « retards accumulés » et le « désintérêt » du gouvernement.

« Matignon regarde la façon dont on peut à la fois donner la possibilité à l'Assemblée nationale et au Sénat de s'exprimer, de travailler sur ce décret »

Sophie Primas

Porte-parole du gouvernement

« Toute autre décision » qu'un vote du Parlement « serait impardonnable », a prévenu Marine Le Pen sur le réseau social X. La triple candidate à l'Élysée, qui avait déjà obtenu de Michel Barnier l'annulation des hausses de taxes prévues sur l'électricité, estime que l'énergie sera un des thèmes majeurs de la prochaine présidentielle.

À la manœuvre s'active aussi Jean-Philippe Tanguy, président délégué du groupe RN. Le trentenaire, désigné « M. Finances » du RN, tente surtout de



François Bayrou et Marine Le Pen, le 21 janvier, à l'Assemblée nationale.

trouver le sujet qui pourrait lancer son parti vers une censure du gouvernement. Mardi, il a annoncé vouloir reprendre une proposition de loi sénatoriale de LR adoptée à l'automne dernier, qui dessinait une feuille de route énergétique.

Au sommet de l'État, les ministres réfléchissent à une manière d'associer le Parlement via un débat, sans pour autant se soumettre à un scrutin péroratoire. « Matignon regarde la façon dont on peut à la fois donner la possibilité à l'Assemblée nationale et au Sénat de s'exprimer, de travailler sur ce décret », a indiqué mercredi la porte-parole du

gouvernement, Sophie Primas. Tout en banalisant les avertissements devant des oppositions : « La menace de censure est permanente, puisqu'il n'y a qu'une majorité relative à l'Assemblée nationale. »

L'offensive du RN surprend pourtant dans le camp de François Bayrou, où ses soutiens défendent la mise à jour de la politique énergétique française : « L'ancienne PPE prévoyait de fermer des centrales, alors qu'on a besoin d'en ouvrir ! », fait valoir la députée (Renaissance) Olga Givernet, ex-ministre déléguée chargée de l'Énergie. Même au sein du parti de Marine Le Pen, les nou-

velles menaces brandies n'étaient pas une évidence. « En réalité, c'est plus important pour nous que le résultat du congrès sur la réforme des retraites, décroché sur un stratège mariniste. Quand on arrivera au pouvoir, on pourra en une journée abroger la réforme des retraites et lancer la nôtre. La PPE, c'est des milliards d'euros engagés sur des années, c'est un train qu'on ne peut pas arrêter. »

Tout commence officiellement lorsque Marine Le Pen visite la centrale EPR de Flamanville (Manche), le 11 mars. Alors que l'actualité s'emballait autour de Donald Trump et de la guerre en Ukraine, le chef de file des députés

Plus de renouvelable, moins de gaz... la feuille de route du gouvernement

Elsa Bembaron

Faut-il un décret ? Une loi ? Le texte de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est à la fois une arlésienne de la politique française - sa publication est attendue depuis juin 2023 - et une pomme de discorde. Une « procrastination gouvernementale » dénoncée et critiquée de toutes parts. Alors que le texte aurait pu être adopté par le Parlement en 2024, la dissolution a rendu sa présentation devant la représentation nationale plus que complexe. Au point que le gouvernement a finalement opté pour un décret.

La PPE actuellement en discussion, la troisième du nom, établit les priorités d'action de l'État en matière d'énergie de 2025-2035. Elle s'inscrit dans un cadre plus large, incluant la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le plan d'adaptation au changement climatique (Pnac). Surtout, ce texte fixe les ambitions de la France pour son mix énergétique, incluant le lancement d'appels d'offres pour la construction de parcs éoliens et les conditions de financement de différents projets. La PPE s'inscrit aussi dans le cadre européen du « fit for 55 », ce paquet de textes visant à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. « Il est à craindre que le "fit for 55" ne soit pas atteint, aussi vertueuses soient les intentions initiales », notait le

haut-commissaire à l'énergie atomique (HCEA), Vincent Berger, dans un rapport rendu public en février. Il alertait sur le risque induit d'engager « des dépenses massives mais inutiles, si l'électrification des usages fossiles tarde à venir ». Une vision « court-termiste et pessimiste », critiquée par Jules Nysse, président du Syndicat des énergies renouvelables : « Si l'on considère que la consommation d'électricité ne va pas évoluer, on passe à côté des enjeux d'autonomie énergétique. En écartant les renouvelables, on regarde notre avenir énergétique avec les yeux du passé. »

C'est un des paradoxes du texte, très centré sur la production alors qu'un de ses principaux objectifs est de réduire la dépendance nationale aux énergies fossiles gaz et au pétrole. Autrement dit, de disposer d'une énergie locale et non plus importée des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie. Aujourd'hui, le pétrole et le gaz représentent 60 % de notre consommation d'énergie, soit entre 20 milliards et 80 milliards d'euros par an d'importations sur la décennie 2010, avec un pic à 126 milliards sur la seule année 2022. L'objectif est de faire passer de 60 % à 30 % la part des énergies fossiles dans la consommation énergétique française. En parallèle, la consommation d'électricité décarbonée (nucléaire et renouvelable) passera de 458 térawattheures (TWh) en 2023 à une enveloppe comprise entre 666 et 708 térawattheu-

res. Le nucléaire ne participe que très modestement à cette hausse pour une simple raison : la période couverte par la PPE3 s'arrête en 2035. Or les premiers réacteurs EPR2 ne devraient pas entrer en service avant 2035, en étant très optimiste, voire 2038 selon les dernières estimations du Conseil de politique nucléaire. Concernant la production d'électricité nucléaire, la PPE s'appuie sur les objectifs d'EDF qui vise 400 TWh d'électricité nucléaire par an à l'horizon 2030, contre 360 TWh produits en 2024. Une hausse uniquement due à l'optimisation des moyens de production et à la mise en service de l'EPR de Flamanville.

« Si l'on considère que la consommation d'électricité ne va pas évoluer, on passe à côté des enjeux d'autonomie énergétique »

Jules Nysse, Président du Syndicat des énergies renouvelables

L'essentiel de la croissance de production d'électricité d'ici à 2035 est donc à chercher du côté des énergies renouvelables dont un des atouts majeurs repose sur leur vitesse de déploiement. Une fois les autorisations obtenues, il faut généralement entre douze et vingt-quatre mois pour construire un parc éolien ou solaire. Les objectifs de la PPE ont été légèrement

revisés à la baisse par rapport à ceux qui figureraient dans la première version de la SNBC, datant de janvier 2024. Dans le détail, le texte prévoit encore une accélération du déploiement des installations photovoltaïques. Sachant que les (très) petites installations solaires sont dans la ligne de mire du gouvernement, avec un arrêté qui vise à diminuer le tarif de rachat de l'électricité injectée sur le réseau. Autrement dit : le gouvernement veut désormais privilégier l'autoconsommation à la vente.

Dans le détail, la production d'hydroélectricité serait quasiment inchangée sur la période. L'éolien terrestre devrait voir sa production doubler. « Ce qui ne veut pas dire qu'il y aura deux fois plus d'éoliennes installées. Les nouvelles machines affichent des rendements supérieurs, on peut donc produire plus avec moins de mats », rassure un expert du secteur. L'éolien en mer devrait lui passer de 1,9 TWh à 71 TWh, soit la mise en service de plusieurs parcs au large des côtes françaises. Un vaste sujet de discorde, alors que pour répondre aux attentes des riverains, les installations s'éloignent des côtes, engendrant une flambée des coûts de raccordement, qui seraient compris entre 20 milliards et 40 milliards d'euros sur la période. Le gestionnaire du réseau de transport (RTE) s'est engagé à ce que ces investissements soient fléchés vers des entreprises françaises et européennes, et donc,

soient ces vecteurs d'emplois locaux. De son côté Enedis évalue à 30 milliards les investissements dans son réseau pour accompagner la transition énergétique, entre 2024 et 2030.

Des montants qui suscitent des inquiétudes au vu des besoins de financement du nucléaire, de l'ordre de 6 milliards d'euros par an pour la maintenance du parc existant, qui s'ajoute aux 100 milliards d'euros à prévoir pour les EPR2. Dans son bilan prévisionnel 2023, repris par la PPE, RTE estime que les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par les politiques publiques sont compris entre 300 milliards et 350 milliards d'euros sur quinze ans. Soit un coût annuel de 20 milliards à 25 milliards, que RTE compare volontiers aux importations d'hydrocarbures (20 milliards à 80 milliards par an). La décarbonation du mix énergétique a un coût. La souveraineté aussi. « La PPE3 remet en place un approvisionnement électrique décarboné et sûr avec la nucléaire comme pilier », résume Vincent Berger.

Ces investissements dans les moyens de production d'électricité et le réseau auront d'autant plus de sens que la demande suit. Or, elle tarde à décoller. Les grands industriels tardent à investir dans l'électrification de leurs processus de production, les particuliers sont encore réticents à troquer leur moteur à essence contre une batterie ou leur chaudière gaz contre une pompe à chaleur. ■